

République Française
Département : BAS-RHIN
Arrondissement : Haguenau

COMMUNE DE SCHIRRHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du mardi 10 juin 2025

Délibération N° DE_027_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
12	8	8
Date de la convocation : 02/06/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix juin deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de conseil), sous la présidence de Madame Christine HEITZ.

Présents : Madame Christine HEITZ, Madame Gaby ZILLIOX, Monsieur Lionel DOLT, Madame Perrine DELVART, Madame Monique FURST, Monsieur Daniel GENTNER, Madame Huguette HAASSER, Monsieur Jacky HEINTZ

Représentés :

Absents : Monsieur Jérôme STARCK, Monsieur Steve ZIMMER

Excusés : Monsieur Frédéric BEMMANN, Madame Florentine SCHNEIDER

Objet : Droit de place stationnement taxi : tarifs

Madame la Maire informe les conseillers présents que Monsieur VAARBY Yes domicilié 4, rue des Saules 68320 Muntzenheim bénéficie d'un emplacement de stationnement taxi sur la commune de Schirrhoffen depuis le 4 novembre 2007.

Depuis cette date aucune augmentation de prix n'a été appliquée au droit de place.

Une deuxième autorisation de stationnement de taxi a été attribuée par le conseil municipal le 24 juillet 2019 à Monsieur Ahmed BOULAHRI, pour un montant annuel de 500 €.

Le conseil municipal appelle à uniformiser le prix des emplacements.

Entendu les explications de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents**

DECIDE de fixer le droit de place pour un emplacement taxi à 500 € par an. Ces tarifs seront réactualisés chaque année.

ABROGE la délibération du conseil municipal du 4 novembre 2007.

Monsieur Lionel DOLT
Secrétaire de séance



Madame Christine HEITZ
La Maire

